



LES DROITS DE L'HOMME  
DANS LE MONDE

# LES DROITS DE L'HOMME

EN EUROPE CENTRALE  
ET ORIENTALE

# N° 18

## JUIN 2016

### Éditorial

Porté au pouvoir en 2015, disposant d'une majorité absolue à la Diète, d'un gouvernement et de la présidence, le parti Droit et Justice ne s'interdit plus rien en Pologne. Le blocage du Tribunal constitutionnel, qui dure depuis le début de l'investiture du président Duda à l'automne dernier, est devenu désormais l'affaire de l'Union européenne qui a appelé le gouvernement polonais rétablir le plus rapidement possible l'état de droit. La loi sur la surveillance, la réforme de la Procuration, la réhabilitation des « soldats maudits » – lesquels appartenaient à la résistance anti-communiste d'après la Seconde Guerre mondiale et manifestaient un nationalisme et un antisémitisme notoires –, la loi sur la souveraineté, le refus d'accueillir des migrants, sont autant de signes d'un régime autoritaire, nationaliste et sans égard pour les principes démocratiques d'une société ouverte. Cette politique s'accompagne d'un projet de loi rétrograde, interdisant totalement l'avortement. Les médias n'ont pas été épargnés : après la « petite » loi sur les médias publics – qui a d'ores et déjà permis des purges dans la radio-télévision publique –, la « grande » loi sur les médias nationaux risque de passer prochainement comme une lettre à la poste, avec les mêmes effets.

En Ouzbékistan, dix ans après le massacre d'Andijan, la situation des droits de l'Homme est pire que jamais. Violation de la liberté politique, de la liberté de la presse, torture généralisée, système judiciaire corrompu et aux ordres du pouvoir... Las ! dans la dernière période, des centaines de demandeurs d'asile ouzbèkes ont été renvoyés de force par les autorités russes dans leur pays d'origine pour y être torturés. De fait, malgré les décisions de la Cour européenne des droits de l'Homme dénonçant toute forme de transfert forcé de personnes vers l'Ouzbékistan, la Russie est complice passive du régime ouzbèke. Celui-ci s'autorise d'autant plus facilement à pratiquer des enlèvements de ressortissants ouzbèkes lorsque la Russie refuse officiellement ses demandes d'extradition. Un éclairage de la situation des « prisonniers politiques » ainsi qu'une restitution des travaux d'un séminaire sur les violations des droits et des libertés dans ce pays, organisé par la Ligue des droits de l'Homme et la revue Gare de l'Est en octobre 2015, permettent de mieux comprendre les enjeux de ce pays qui fut, autrefois, l'un des phares culturels du monde.

E. T.

Ligue  
des droits de  
l'Homme

FONDÉE EN 1898



# SOMMAIRE

## Éditorial

..... p. 01

## Actualité : Pologne

Soutenons l'indépendance et la liberté des médias en Pologne..... p. 03

## Dossier « Violations des droits de l'Homme en Ouzbékistan »

Asie Centrale : l'épineuse question des prisonniers politiques, par Anna Hastings ..... p. 05

Corruption, répression, tortures... L'Ouzbékistan en proie aux dérives autoritaires -

Restitution des travaux du séminaire organisé 1<sup>er</sup> octobre 2015..... p. 07

*Ce numéro a été réalisé avec la collaboration de Camille Coatalem-Serikoff, la revue Gare de l'Est et l'Association Solidarité France Pologne.*

### ► Contribuer à la lettre « Les droits de l'Homme en Europe centrale et orientale »

Vous pouvez proposer votre collaboration en écrivant à [communication@ldh-france.org](mailto:communication@ldh-france.org), en mentionnant en objet « Lettre Europe centrale et orientale ».

## Actualité : Pologne

# Soutenons l'indépendance et la liberté des médias

Cet article est publié en coopération avec 

**L'Association Solidarité France Pologne (ASFP) suit de près et soutient, depuis le début de cette année, l'activité de la Société des Journalistes (Towarzystwo Dziennikarskie)<sup>1</sup>, créée il y a quatre ans par une trentaine de journalistes pour affirmer et défendre l'honneur et la déontologie de leur métier, suite à la création par L'Association des Journalistes Polonais (SDP) de deux instances dirigeantes largement influencées par le parti Droit et Justice PiS (Prawo i Sprawiedliwość). L'année 2015 a vu l'arrivée au pouvoir de ce parti avec l'élection présidentielle en mai et les élections législatives en octobre. Ce changement d'orientation politique s'est traduit, entre autres, par une purge dans les médias publics (radio et télévision)<sup>2</sup>. En réponse à cette politique antidémocratique et autoritaire, la Société des Journalistes a créé un Observatoire des changements portant atteinte à l'indépendance et la liberté des médias et des journalistes polonais.**

**Nous publions ici des extraits du rapport en date de mai 2016 de Danuta Stolecka, chargée de mission à la Société des Journalistes, qui fait le point sur la situation dramatique des médias publics en Pologne.**

Dès son arrivée au pouvoir, le parti PiS a annoncé des changements au sein des médias. L'actuel vice-ministre de la culture a, en effet, déclaré : « *Je promets, en tant qu'homme des médias, que nous allons débarrasser la radio et la télévision des menteurs. Que personne ne se fasse d'illusions, aucun de ceux qui dirigent actuellement ces médias soi-disant publics et y font leur propagande ne se fassent*

*d'illusions : nous les en chasserons* ». Les noms des journalistes qui seront licenciés peu après ont été annoncés par les membres du PiS. Dans les faits, il s'agissait de journalistes connus et expérimentés. Ryszard Terlecki, député du PiS, lui aussi, a souligné qu'il fallait nettoyer de manière urgente, « et que les médias [publics] ne se fassent pas d'illusions, ils ne pourront pas mobiliser l'attention des Polonais par la critique des changements que nous voulons instaurer. Il faut y mettre un terme immédiatement ».

Les changements les plus urgents ont été effectués sur la base de la loi dite « petite loi des médias » ou « nouvel amendement sur les médias », préparé et voté par la Diète (Chambre basse du Parlement) en un temps record, dans l'ignorance des remarques ou des corrections proposées par l'opposition et des appels des organisations de la société civile souhaitant être consultées. La petite loi sur les médias a permis, entre autres, de révoquer immédiatement les mandats des membres actuels des bureaux et des conseils de surveillance de la télévision et de la radio nationales. Le deuxième changement majeur introduit par cette loi était la privation du droit de l'organe constitutionnel indépendant, le Conseil National de Radiophonie et de Télévision (CNRT), à nommer la direction des médias publics.

Reporters sans frontières, l'Association des Journalistes Européens, la Fédération Européenne des Journalistes et l'UER (l'Union européenne de radio-télévision) ont fermement critiqué cette réforme des médias publics. Frans Timmermans, vice-président de la Commission européenne, a envoyé une lettre sur ce projet au ministre des Affaires étrangères, Witold Waszczykowski, et au ministre de la Justice, Zbigniew Ziobro. La représentante de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE) en charge de la liberté médiatique, Dunja Mijatovic, a également manifesté son inquiétude au sujet de la réforme des médias.

Le 4 janvier 2016, la Société des Journalistes, eu égard aux annonces publiques des représentants du PiS sur les changements radicaux et les licenciements dans les médias publics, a appelé le milieu journalistique à la solidarité pour la défense de l'indépendance des médias. Elle a soutenu l'appel des organisations de la société civile adressé au

1. Site web : [www.towarzystwodziennikarskie.org](http://www.towarzystwodziennikarskie.org).

2. Au sujet de la situation des médias en Pologne, voir l'article de Seweryn Blumsztajn, coprésident de la Société des journalistes, « "De bons changements" dans les médias polonais », lettre électronique Droits de l'Homme en Europe centrale et orientale, LDH, n° 17, mars 2016, URL : <http://www.ldh-france.org/wp-content/uploads/2016/03/Lettre-Europe-centrale-et-orientale-n%C2%B0-17-mars-2016.pdf>.

Président de la République, Andrzej Duda (PiS) élu en mai 2015, à ne pas signer le nouvel amendement adopté par la Diète.

Voté le 31 décembre 2015, le nouvel amendement a été signé par le Président le 7 janvier 2016 et publié ce même jour. Le 8 janvier, le ministre du Trésor, Dawid Jackiewicz, a nommé les nouveaux dirigeants à la tête des radios et télévisions publiques dont le Président du conseil d'administration de Telewizja Polska, Jacek Kurski. Ce dernier est l'un des hommes politiques les plus connus du parti au pouvoir.

C'est alors qu'a commencé le licenciement des journalistes, surtout ceux des grands programmes d'informations. La Société des Journalistes suit depuis le début ces licenciements et les recense régulièrement sur sa page Internet. A la date du 20 février 2016, 60 noms figuraient sur la liste des personnes licenciées, des journalistes partis « à l'amiable » après avoir négocié leur départ, d'autres qui ont démissionné, ne voulant pas participer à la normalisation des médias. Et aussi de nombreux journalistes, au statut précaire, dont le contrat de travail n'a pas été renouvelé. On y trouve enfin des cas de mutation à des postes moins « sensibles » aux événements politiques. Tous sont reconnus par la Société des Journalistes comme victimes des purges dans les médias publics. La liste a été transmise au Défenseur des Droits polonais et aux organisations internationales de journalistes luttant pour la liberté d'expression. Début mars 2016, la Société des Journalistes a adressé une lettre à l'Assemblée parlementaire du Conseil d'Europe au sujet des journalistes licenciés. Et la liste continue de s'allonger. À la fin du mois d'avril, on comptait déjà 141 noms issus des rédactions à l'échelle nationale et régionale.

La Société des Journalistes propose aujourd'hui une aide juridique aux journalistes licenciés. Six avocats se sont déclarés prêts à défendre bénévolement leur cause et, à ce jour, trois ou quatre journalistes ont décidé d'intenter une action en justice.

Nonobstant, les licenciements continuent dans les médias publics, on procède à des changements dans les postes de direction et dans les conseils de surveillance des médias publics à Varsovie et dans tous les centres régionaux (voïvodies). Les personnes qui les remplacent à ces postes sont le plus souvent des militants ou salariés du PiS, généralement sans aucune expérience de travail dans les médias. Les journalistes nouvellement embauchés proviennent pour l'essentiel de médias très proches du PiS et très actifs dans le cadre des deux campagnes électorales pour la présidence de la République et pour le Parlement qui ont eu lieu en 2015. La Société des Journalistes rend compte également de ces changements.

En mars, la Société des Journalistes a adhéré au Pacte Citoyen pour les Médias Publics, qui doit initier un débat national sur le fait que l'appartenance d'un journaliste au parti au pouvoir – le PiS – ne doit pas conditionner son droit d'exercer. Les membres du Pacte ont, entre autres, organisé, le 17 mai, une audience publique à la Diète sur le projet de la nouvelle « grande » loi, proposée par le PiS.

Ce nouveau projet de loi sur les médias, rendu public par le PiS en avril 2016, prévoit des changements qui s'inscrivent dans une subordination des médias encore plus grande au parti au pouvoir. La création d'un Conseil des médias nationaux y est prévue. Ce changement contourne, de fait, la Constitution polonaise qui, elle, prévoit que « *la surveillance de la liberté d'expression et du droit à l'information* » relève du Conseil National de la Radiophonie et de la Télévision. Le nouveau Conseil, dont les compétences coïncideraient largement avec les compétences du CNRT, devrait superviser les activités des institutions sur le bon accomplissement des missions publiques dans le respect de la loi et des conditions économiques. Et ce sont précisément des compétences que la Constitution a attribuées au CNRT. Les membres dirigeants du Conseil des médias nationaux devraient être élus par la Diète, le Sénat et le Président de la République. En pratique, cela signifie que tous les membres de ce Conseil vont être nommés par la majorité au pouvoir.

Au cours de ses quelques mois au pouvoir, le parti PiS a dévasté les médias publics, en les transformant en instrument de propagande au service du gouvernement. Dans cette situation, la Société des Journalistes a décidé de ne pas prendre part aux consultations sur la loi sur les médias nationaux. Elle ne déposera pas non plus de candidature aux postes de dirigeants des nouveaux médias, conformément à sa position sur cette question qui a été publiée le 18 avril.

La mobilisation contre la politique menée par le PiS dans les médias est plus que jamais nécessaire. Elle se traduit en Pologne par les actions de la Société des Journalistes mais également par un mouvement intergénérationnel actif dans tout le pays, organisé sous les auspices du Comité de la défense de la démocratie (KOD)<sup>3</sup>. Autant de signes d'espoir pour faire prévaloir les valeurs démocratiques, valeurs dont la sauvegarde n'est pas seulement l'affaire des Polonais.

*Traduit du polonais par Marjorie Pisani et Krystyna Vinaver.*

3. Voir à ce sujet l'article de l'ASFP, « Contre les dérives autoritaires en Pologne : la création du Comité de défense de la démocratie », lettre électronique Droits de l'Homme en Europe centrale et orientale, LDH, n° 16, janvier 2016, URL : <http://www.ldh-france.org/wp-content/uploads/2016/01/Lettre-Europe-centrale-et-orientale-n%C2%B0-16-janvier-2016.pdf>.

# Dossier « Violations des droits de l'Homme en Ouzbékistan »

## Asie Centrale : l'épineuse question des prisonniers politiques<sup>4</sup>

Par Anna Hastings

**Le terme « prisonnier politique » est répandu en Occident pour qualifier les opposants (journalistes, défenseurs des droits de l'homme, activistes religieux...) qui sont emprisonnés suite à des revendications sociales, religieuses ou politiques, et qui dérangent le pouvoir. En Asie centrale, ce terme n'a toujours pas d'acceptation commune - et pourtant les cinq républiques centrasiatiques comptent dans leurs prisons de nombreux opposants aux régimes. Derrière ce terme se cache une triste réalité qui tend à se généraliser. Hélas, à la suite d'enquêtes, souvent biaisées, et des procès montés de toutes pièces, les opposants sont reconnus coupables, et purgent des peines disproportionnées. L'ONG Memorial et Amnesty International tentent de définir la notion de prisonnier politique dans un contexte qui se durcit vis-à-vis de la société civile.**

Le terme « prisonnier politique » n'étant pas reconnu dans les républiques d'Asie centrale, les opposants sont le plus souvent officiellement traduits en justice pour des infractions pénales. Au Turkménistan, les opposants sont accusés de terrorisme, et en Ouzbékistan, selon le gouvernement, il n'y a tout simplement pas de prisonniers politiques dans le pays. Mais, en réalité, l'Ouzbékistan est le pays qui possède le plus grand nombre de prisonniers politiques des ex-pays de l'URSS. Depuis la fin des années 1990, on constate une utilisation massive d'articles politiques du Code pénal pour les incriminer. Certains articles sont ouvertement politiques, dans leurs objectifs comme dans leurs formulations. Ils sont principalement utilisés pour limiter les contestations. L'article 244-2 par exemple déclare ainsi que toute

*« participation à une organisation religieuse extrémiste, séparatiste, fondamentaliste ou autre est interdite », et l'article 244-1 interdit « la réalisation d'actions qui vont à l'encontre des règles de comportements sociaux établis », ou bien encore la diffusion d' « affirmations déstabilisatrices et calomnieuses ». Ces articles, vagues dans leurs termes, autorisent le règne de l'arbitraire, arrestations, accusations à tort, affaires montées, faux témoignages, intimidation – tous les moyens sont bons pour faire comprendre à la population que la critique et l'action civile seront passibles de peines. Cependant, malgré l'oppression des voix s'élèvent. Et selon Vitali Ponomarec, membre de l'ONG Memorial, trois groupes de revendications et de prisonniers politiques se détachent.*

Le premier groupe, le plus important, est composé de prisonniers officiellement condamnés sur des accusations de nature politique ou religieuse.

Le deuxième groupe, moins important, comprend les prisonniers accusés d'avoir pris part à des actes terroristes. Dans ces affaires, on dénombre de nombreuses falsifications ; beaucoup d'aveux sont obtenus sous la torture et des menaces planent sur l'entourage des accusés. Le moindre lien avec un « opposant » peut entraîner une accusation de terrorisme.

Le troisième groupe est constitué de membres de l'opposition démocratique, militants de la société civile et journalistes. Ils sont souvent jugés sur la base de matériaux fabriqués pour des infractions de droit commun ou pour « punir » des activités citoyennes.

Dans ce contexte, l'action des ONG internationales n'est pas vaine et elle permet d'exercer une pression sur les gouvernements, qui, à l'occasion de visites internationales ou d'événements mondiaux, peuvent relâcher quelques opposants ; ce fut, par exemple, le cas, avec la libération des Pussy Riot et de Mikhaïl Khodorkovski lors des Jeux olympiques de Sotchi en Russie en 2014.

### Des républiques sous le signe de la répression

Dans les autres républiques centrasiatiques, la situation est aussi complexe. Le Tadjikistan possède le plus de prisonniers politiques après l'Ouzbékistan. Des représentants des différentes organisations islamiques, d'anciens

4. Cet article est très largement inspiré des propos recueillis par Maria Ivanovskaya, journaliste pour Ferghana News lors d'une interview avec Vitali Ponomarec, membre de l'ONG Memorial, traduits et publiés par Léa André sur Novastan.org le 29.02.2016.

hommes politiques et dissidents sont enfermés dans les prisons tadjikes depuis plusieurs années. Dans ces affaires, on retrouve non seulement l'absence de procès équitable mais aussi des cas de torture.

Le Turkménistan, un des pays les plus fermés au monde, possède un système proche du totalitarisme. Depuis plus de 10 ans, il n'y a ni opposition existante, ni ONG indépendantes. Sous le Président Niazov (décédé en 2006), le montage d'affaires criminelles contre « *des personnes politiques peu fiables* » et les accusations contre leurs proches était monnaie courante. Tout opposant devenait tout simplement un terroriste.

Au Kazakhstan, beaucoup de personnes considérées comme extrémistes sont en réalité de simples opposants politiques. Dans les publications des médias locaux de ces dernières années, on y mentionne entre 400 et 500 condamnés pour « extrémisme ». Mais cela prend parfois des tournures absurdes, comme le rappelle Vitali Ponomarev, des jeunes ont été arrêtés sur un simple soupçon de vol à l'étalage ou celui d'un vol de chevaux, mais sont aussi accusés de terrorisme car ces faits auraient un lien... avec le financement du terrorisme international.

C'est au Kirghizistan qu'on dénombre toutefois le moins de prisonniers politiques même si les prétextes à la propagande extrémiste sont nombreux et que certains opposants sont aussi sujets à des procès montés.

## L'instrumentalisation de l'extrémisme religieux

Dès le début des années 1990, on assiste à l'étatisation des institutions et d'un processus de « retraditionalisation » de l'islam. Les mouvements religieux non-gouvernementaux sont interdits et le pouvoir a renforcé son contrôle sur le clergé musulman. Les autorités espèrent ainsi dissocier un « bon » islam national des mouvances salafistes internationalisées ou des courants islamistes politisés<sup>5</sup>. Mais, malgré cet islam officiel instauré par l'Etat, le champ politique centrasiatique est également investi, de manière dissidente, par les courants islamistes. Le principal parti islamiste en Asie centrale, jamais légalisé, le Hizb ut-Tahrir, dont les membres sont majoritairement ouzbeks, développe ainsi une argumentation avant tout nationale : il exige notamment la démission du président Islam Karimov, la libération des prisonniers politiques et l'assouplissement des législations.

Au Tadjikistan, le Parti de la renaissance islamique a toujours donné priorité à la solidarité ethnique sur l'idéologie. Il respecte aujourd'hui le cadre national, se fait le héraut du nationalisme tadjik contre l'Ouzbékistan et ne s'est jamais allié aux islamistes ouzbeks.

En Asie centrale et surtout en Ouzbékistan toute activité religieuse trop marquée est perçue comme une radicalisation. La peur d'un islam radical est liée à une situation régionale instable (frontière avec l'Afghanistan) et les attentats à Tachkent en 1999 et 2004 revendiqués par le Mouvement Islamique d'Ouzbékistan, connu pour avoir des liens avec Al-Qaeda, n'ont fait qu'entretenir la méfiance. Ces dernières années, quasiment tous les pays d'Asie centrale et la Russie ont mis en place des unités spéciales dont l'objectif principal était la lutte contre la radicalisation religieuse. Cependant les termes « extrémistes », « organisation extrémiste », et « documents extrémistes » sont, tout comme le « terme prisonnier politique », mal définis sur le plan juridique et restent flou, facilitant ainsi les interpellations. Les activités des opposants, dits « extrémistes », sont instrumentalisées par le pouvoir et le nombre d'actes et de personnes arrêtées ne cesse d'augmenter ces dernières années. Dernièrement, un tribunal d'une ville en Russie a interdit, sous prétexte d'« extrémisme », trois articles publiés sur Internet portant sur l'Etat islamique, écrits pourtant sans la moindre sympathie pour cette organisation. Cette politique répressive à l'égard des activités religieuses indépendantes a eu pour conséquence de radicaliser les opposants. L'Ouzbékistan est ainsi devenu le pays où les mouvements radicaux islamiques – comme le Mouvement islamique d'Ouzbékistan – sont par contre-coup les plus violents.

Bref, nous l'avons compris, dans la situation actuelle en Asie centrale, il reste difficile de réaliser des réformes politiques. Un dialogue constructif sur les droits de l'Homme avec les différents gouvernements est cependant possible, mais sur un nombre restreint de problématiques. L'Ouzbékistan avait vécu ainsi en 2003 une importante période de collaboration avec l'Occident. Pour preuve, ces centaines de prisonniers politiques qui ont été libérés, dont la majorité avaient été condamnés pour des motifs religieux. Aujourd'hui, les événements ont pris une autre tournure, mais c'est bien une politique des « petits pas » qu'il faut continuer à mener, et entretenir une coopération basée sur la confiance afin d'œuvrer pour les droits de l'Homme et les opposants en Asie centrale.

5. Sébastien Peyrouse, *Religion et pouvoir d'Etat en Asie Centrale*, Transcontinentale revues, p. 64-89.

## Corruption, répression, tortures... L'Ouzbékistan en proie aux dérives autoritaires

**Restitution des travaux du séminaire organisé 1<sup>er</sup> octobre 2015 par la LDH et la revue *Gare de l'Est*, animé par Ewa Tartakowsky, coordinatrice de la Lettre Les droits de l'Homme en Europe centrale et orientale et Ulrich Huygevelde, rédacteur en chef de *Gare de l'Est***

Participants : **Johann Bihr**, responsable du bureau Europe et Asie centrale de Reporters sans frontières, **Sacha Koulaeva**, responsable du bureau Europe de l'Est et Asie centrale à la FIDH, **Christine Laroque**, juriste et responsable Acat France pour l'Asie centrale et la Russie, **Kamoliddin Rabbimov**, politiste ouzbek et chercheur à la Fondation Friedrich Ebert Stiftung, **Olga Spaiser**, docteure en sciences politiques au Centre d'études européennes de Sciences Po et **Mutabar Tadjibayeva**, présidente de l'association de défense des droits de l'Homme en Ouzbékistan « Club des cœurs ardents ».



Participants du séminaire, 1<sup>er</sup> octobre 2015

**Le 13 mai 2005, une manifestation est violemment réprimée à Andijan par l'armée ouzbek. On compte plusieurs centaines de morts parmi les manifestants. Au lendemain du dixième anniversaire de ce massacre et de la réélection du président Islam Karimov, intervenue sans surprise en mars 2015, la Ligue des droits de l'Homme et Gare de l'Est débattent de la situation politique de l'Ouzbékistan d'aujourd'hui.**

**Mutabar Tadjibayeva, vous êtes défenseuse des droits de l'Homme, réfugiée en France et présidente d'une association de défense des droits de l'Homme en Ouzbékistan ; pouvez-vous revenir sur ce parcours, illustratif des violations des droits de l'Homme dans l'un des régimes les plus répressifs de l'espace postsoviétique ?**

Mutabar Tadjibayeva : Mon association « Club des cœurs ardents » a été la seule, à ma connaissance, à être interdite par la Cour de justice ouzbèke. Elle a été reconnue comme étant extrémiste et j'ai été arrêtée avec des charges relevant des dix-huit articles du Code pénal. Lors des interrogatoires, on m'a systématiquement demandé de signer et de signaler que mon association était bel et bien une organisation extrémiste, financée par l'Occident. Mais j'ai persévéré dans le refus et j'ai donc été torturée, choses que je relate dans un livre réalisé avec le soutien de la FIDH. Cet itinéraire renvoie à une situation plus générale : les défenseurs des droits de l'Homme se retrouvent la plupart du temps en détention. J'ai ici des affiches avec les portraits de ces prisonniers politiques, qui sont aussi mes amis. Leur seule « culpabilité » est d'avoir combattu pour les droits de l'Homme et pour la démocratie en Ouzbékistan. Considérés comme criminels, ces personnes sont soumises à la torture et au mauvais traitement pendant des années de détention.



Mutabar Tadjibayeva

Après la libération, je suis venue en France, mes camarades français m'ont convaincu de demander l'asile politique et de continuer le combat. Actuellement l'association travaille donc depuis la France et nous sommes en contact permanent avec des dissidents ouzbeks. Mais même cette activité en exil se heurte à des difficultés : suite aux commémorations que nous avons organisé autour du massacre d'Andijan en mois de mai 2015, j'ai été victime de chantages, de menaces ouvertes. J'ai évidemment eu peur surtout pour mes petits-enfants, domiciliés en France, qui ont, eux aussi, été calomniés, tout comme pour mes proches restés en Ouzbékistan, qui sont continuellement menacés. Ma sœur qui a été mon avocate lors de mes procès, a subi de telles pressions qu'elle est décédée d'une crise cardiaque le 3 août 2015.

Il me semble important de souligner le silence des pays occidentaux par rapport à l'étouffement de la société civile en Ouzbékistan, silence qui exprime des intérêts géopolitiques. Mais grâce aux organisations associatives internationales et étrangères, nous avons pu transmettre des informations à l'extérieur du pays, dénoncer les violations des droits de l'Homme et les cas de torture.

**Plusieurs rapports dénoncent en effet cette difficulté d'accès à l'information sur les violations des droits de l'Homme en Ouzbékistan. Plus largement, le gouvernement étouffe toute initiative d'information indépendante. Johann Bihl, y a-t-il encore la liberté d'expression et d'information dans ce pays ?**

Johann Bihl : La cruauté à laquelle a été confrontée Moutabar évoque énormément le traitement infligé à des journalistes indépendants et à ceux qui tentent de rendre compte de ce qui se passe en Ouzbékistan.

Pour donner une image un peu globale, l'Ouzbékistan est 166<sup>e</sup> sur 180 pays dans le classement mondial de Reporters sans frontières en termes de liberté de la presse ce qui en dit déjà long. Les médias traditionnels sont sous le contrôle étroit des autorités. Les quelques journalistes indépendants qui persistent à faire leur travail sont réduits à collaborer dans la clandestinité avec des médias basés à l'étranger. Et ils sont de ce fait sous une pression extrêmement forte. Ceux qui se risqueraient à faire leur travail de manière complète, impartiale, voire critique, sont également susceptibles d'être répertoriés sur des « listes noires ». Et les journalistes des médias traditionnels, qui parfois prennent le risque de fournir une information objective, ils sont immédiatement renvoyés et leur inscription sur ces « listes noires » garantit une inemployabilité totale, dans quelque secteur que ce soit.

L'information passe donc nécessairement par Internet qui dans cet environnement a été pendant des années la seule fenêtre d'espoir. Mais les autorités ont maintenant assez bien compris l'importance de ce nouveau média, ce qui s'est traduit par sa censure massive.

Le massacre d'Andijan déjà mentionné a été un tournant : tous les correspondants des médias étrangers ont été expulsés, tous les sites d'information indépendante encore accessibles ont été immédiatement bloqués et cette censure ne cesse de se renforcer depuis maintenant dix ans. Cela se traduit notamment par un blocage massif des outils de contournement de la censure. Les autorités créent même de faux sites qui ressemblent exactement aux sites d'information indépendante pour attirer les personnes qui souhaiteraient recevoir une vraie information. De cette façon, elles les identifient et les surveillent. Cela va des réseaux sociaux nationaux jusqu'aux alternatives nationales de Facebook ; le contrôle des autorités est étroit et total.

A notre connaissance, neuf journalistes indépendants sont emprisonnés à ce jour, parmi lesquels se trouve Muhammad Bekjanov, lauréat du Prix 2013 de la liberté de la presse de Reporters sans frontières, emprisonné depuis 1999 avec son collègue Yousouf Rouzamouradov, arrêté en même temps que lui et également emprisonné. Quelques jours avant sa sortie de prison prévue en 2012, Muhammad Bekjanov a appris qu'il allait être incarcéré quatre ans de plus. Il s'agit d'un procédé tout à fait classique pour les prisonniers politiques ouzbeks. Les conditions de détention sont absolument dramatiques : tuberculose systématique, privation totale de soins, torture... L'accès aux détenus est également entravé sous prétexte que le détenu demandé n'est pas présent à ce moment là ; il arrive également qu'on présente un autre détenu au visiteur ce qui est particulièrement



inquiétant quant à l'état de santé mais aussi pour leur vie, de certains de nos confrères.

Enfin et plus récemment : à la fin de 2014, l'un des sites indépendants basés à l'étranger, UzNews, site avec lequel collaborait clandestinement une poignée de journalistes encore présents sur place, a été fermé. Cette fermeture fait suite au piratage de la boîte mail de sa rédactrice en chef basée en Allemagne, piratage qui a permis aux autorités ouzbeks d'avoir accès aux noms des journalistes ouzbeks, rendus de ce fait extrêmement vulnérables. La surveillance et les menaces se sont multipliées autour d'eux, leurs enfants ont été harcelés même dans les écoles, y compris par les proviseurs.

Mais malgré cette grande vulnérabilité dans laquelle ils se trouvent, certains journalistes qui restent continuent de faire leur travail ce qui témoigne d'un courage et d'une détermination inimaginables, indispensables pour faire simplement un travail journalistique normal dans un pays comme l'Ouzbékistan.

**Vous venez de dresser un tableau très sombre de la situation qui concerne non seulement la liberté d'expression mais également des violations des droits et des tortures qui semblent généralisées.**

**Sacha Koulaeva, pouvez-vous compléter ce panorama, déjà très noir ?**

Sacha Koulaeva : La situation est en effet vraiment dramatique : les défenseurs des droits humains se voient confrontés à des sentences de huit, dix, parfois plus d'années de réclusion dans des conditions plus que déplorables.

Les interrogatoires qu'ils subissent sont extrêmement violents pour amener les suspects à « avouer » à « reconnaître leurs torts » – je pense notamment à Akzam Turgunov qui a beaucoup travaillé avec la FIDH et qui lors du procès n'avait plus de peau sur certaines parties du corps... On lui coulait de l'eau bouillante sur son corps pendant les interrogatoires. Dans le même ordre d'idée, je voudrais mentionner encore le cas d'Azam Formonov condamné à neuf ans dans la colonie pénitentiaire Jaslik. Il a purgé ces neuf années de peine, a également subi des tortures et a vu ses proches agressés. Quelques semaines avant sa libération, il a été accusé de ne pas avoir respecté le règlement intérieur du camp et a été condamné pour cinq années supplémentaires. C'est là une forme de torture particulièrement vicieuse, qui consiste à faire croire à la personne qu'elle sera libérée prochainement et de prolonger sa peine juste avant cette libération prévue. Son grave état de santé nous a été rapporté non pas par son avocat – plus aucun avocat n'accepte de le défendre malgré une mobilisation internationale de plusieurs organisations et associations – mais par une personne qui le défend devant la justice (en Ouzbékistan un simple citoyen peut légalement se porter défenseur d'un accusé et partant, accéder au lieu de détention pour

préparer la défense). Il est très vraisemblable qu'il ne survivra pas à ces cinq années supplémentaires de détention.

L'information sur ces cas, sur certaines de ces violences parvient parfois jusqu'à la FIDH et nous les rendons publiques ; c'est le cas de Moutabar, qui a réussi à faire passer une lettre de sa prison en détournant la censure, une sorte de SOS qui a fait ensuite le tour du monde. Malheureusement, dans la plupart des cas de détention, nous manquons d'informations... Il faut souligner que le pays est fermé aux organisations internationales ou association étrangères. C'est l'un des rares pays dans la région des pays post-soviétique qui est totalement fermé à ces acteurs et ce depuis 2005. Cet état rend difficiles les enquêtes sur place car un tel travail implique notamment la mise en danger des personnes locales, comme des interprètes. C'est pour cette raison que la FIDH travaille avec des personnes de confiance dans le pays avec qui nous sommes en contact avec des moyens sécurisés mais sans organiser des missions sur place.

D'où l'importance du travail et du courage des journalistes et des défenseurs des droits qui agissent à l'extérieur de l'Ouzbékistan. Nous travaillons aussi avec l'association « Droits de l'Homme en Asie centrale », basée en France, et dont la présidente fait régulièrement l'objet de menaces, parfois relayées par Interpol. Son site est régulièrement victime de cyber attaques. Bien évidemment, comme l'expliquait Moutabar, les proches de ces militants restés dans le pays sont aussi l'objet de pressions de la part du gouvernement. Cette situation faite aux exilés politiques d'Ouzbékistan n'est pas propre à la France ; les réfugiés en Allemagne ou en Suisse subissent exactement les mêmes avanies.

**La torture émerge comme un fil conducteur de toutes vos interventions. Christine Laroque, votre association – l'Acat – répertorie et lutte contre la torture dans le monde. Quel est le regard que vous portez sur l'Ouzbékistan ?**

Christine Laroque : L'histoire de Muhammad Bekjanov, en détention depuis plus de seize ans, sera un peu mon fil conducteur. C'est le plus ancien journaliste emprisonné au monde. Et son histoire est illustrative de la pratique de la torture en Ouzbékistan qui est systématique, voire ordinaire, même si les autorisés persistent à la nier.

Muhammad Bekjanov est un membre éminent d'un parti d'opposition en Ouzbékistan ; en Ukraine, où il s'est exilé, il a créé un journal indépendant, interdit par le pouvoir ouzbek. En 1999, il a été extradé par les services secrets ouzbeks d'Ukraine en Ouzbékistan où il sera jugé de façon inique. Il a été torturé pour signer des aveux : tabassé avec des matraques, des bouteilles remplies

d'eau, des électro-choques. Ces pratiques s'étendent, comme cela a été souligné, sur la famille, sa femme étant menacée de viol. Durant son procès, il a été interdit de tout contact avec sa famille et avec son avocat.

Toutes ces pratiques sont malheureusement très répandues en Ouzbékistan. L'Acat en a recensé bien d'autres, toutes aussi épouvantables : coups, asphyxie, suspension par les pieds, par les mains, brûlures, arrachages d'ongles, insertion d'aiguilles sous les ongles, viols et violences sexuelles, exposition de la personne nue, au froid de l'hiver dans la cour d'une prison... Si j'énumère toutes ces pratiques, c'est pour qu'on sache bien de quoi l'on parle : il s'agit bien de torture et elle est bien utilisée en Ouzbékistan, à toutes les étapes de la « procédure » : dès l'arrestation lors de l'interrogatoire, pour obtenir des aveux rédigés au préalable, en détention provisoire, après la condamnation...

Muhammad Bekjanov a signalé avoir été torturé pendant sa garde à vue, pendant sa détention provisoire. Ces aveux extorqués sous la torture ont été acceptés par le juge, alors que c'est théoriquement interdit par le code pénal ouzbek. Condamné à quinze ans de détention pendant un procès inique auquel aucun observateur étranger n'a pas pu assister, il a été transféré à la prison de Jaslik, de triste réputation.

Aujourd'hui, il n'existe aucun mécanisme indépendant d'inspection des lieux de détention en Ouzbékistan. En 2013, la seule organisation, qui pouvait encore accéder à certains lieux, était le Comité international de la Croix rouge (CICR). Ce dernier a mis fin à ces visites car il ne pouvait plus travailler selon ses procédures habituelles. Ce qui signifie qu'avant ce retrait, la situation devait déjà être très difficile pour eux. L'Acat a documenté un certain nombre de problèmes à travers des témoignages de prisonniers, d'ex-prisonniers ou de leurs proches. En outre, nous avons constaté que lors de la venue des délégations du CICR, un certain nombre de prisonniers suivis par nous étaient soit dissimulés, soit avaient été transférés dans un autre lieu de détention. Ces visites du CICR étaient précédées de manœuvres d'intimidations et suivies de punitions collectives. Ces quelques exemples donnent une idée des pratiques de tortures et de harcèlements couramment employées en Ouzbékistan.

### **Kamoliddin Rabbimov, comment comprendre cette situation humanitaire désastreuse au regard de la situation politique de l'Ouzbékistan ?**

Kamoliddin Rabbimov : Effectivement, pour comprendre la situation des violations des droits de l'Homme en Ouzbékistan, il est nécessaire de lui donner un éclairage politique. L'Ouzbékistan subit un régime dictatorial

autoritaire assez complexe, contrairement, par exemple, au Turkménistan soumis à une dictature plus « primitive ».

Ce caractère « complexe » vient premièrement du fait que l'Ouzbékistan possède de visées géopolitiques, ce qui explique d'ailleurs le fait que les pays occidentaux ne le critiquent pas, l'Ouzbékistan étant considéré comme allié potentiel au plan géopolitique. Actuellement, en Asie centrale, le seul régime, qui essaie de s'opposer à tous les projets de président Poutine, est celui du président Karimov. Le Kirghizistan, le Kazakhstan et le Tadjikistan sont pro-russes et le Turkménistan, neutre, reste en retrait. Ainsi, on a pu voir qu'en 2009, le président Sarkozy a envoyé un représentant spécial en Ouzbékistan avec un message concernant l'accord sur une position géopolitique par rapport à la Russie en échange duquel il avait promis la levée des sanctions qui pesaient sur le pays, sanctions qui ont effectivement été levées. Et ce n'est qu'un exemple.

Le deuxième élément qui contribue à la complexité de la situation est la mise en place par le gouvernement d'une véritable « phobie sociale » autour de l'idée qu'une transition démocratique trop rapide en Ouzbékistan conduirait le pays à l'effondrement. Je rappelle que l'Ouzbékistan est le seul pays fédéral en Asie centrale avec la république autonome du Karakalpakistan. Cette caractéristique administrative participe de cette crainte d'un éclatement possible. Un autre mythe qui nourrit la phobie sociale en Ouzbékistan est celui d'une radicalisation islamiste. Le régime mène un travail de propagande incessant pour entretenir ces grandes peurs, ce qui explique que l'élite politique de l'Ouzbékistan considère que le régime autoritaire demeure aujourd'hui la meilleure solution.

Troisièmement, cette complexité s'enracine dans le caractère absolument fermé du régime. Il est tout simplement impossible d'avoir accès au président Karimov. Beaucoup de ses conseillers ne le voient qu'à la télévision. Or, c'est le président qui constitue la seule institution forte dans le pays. En effet, durant les dix premières années après l'indépendance, les pays occidentaux ont essayé de convaincre l'Ouzbékistan d'opter pour un régime démocratique. En vain... L'Ouzbékistan n'a réussi à former aucune institution politique ou sociale ; la seule institution, c'est le président.

Un ultime aspect relève moins de la complexité du régime que de l'âge avancé de Karimov aujourd'hui âgé de 78 ans et dont le mandat court jusqu'en mars 2020. Il est impossible de savoir qui sera son successeur ni quel sera son modèle de régime. Une seule chose est sûre : ce sera un régime autoritaire. S'il est difficile de prévoir qui succédera à cet homme au pouvoir depuis un quatre de siècle, il est impossible de prévoir la réaction

de la société en cas de changement de pouvoir d'autant qu'elle est traversée par un nombre d'insatisfactions, voire de haines. Outre l'oppression en termes de libertés et des droits, la société subit également une situation économique dégradée malgré la croissance. Jusqu'en 2013, les immigrés de travail en Russie ramenaient au pays 7 à 8 milliards de dollars par an ce qui permettait de stabiliser la situation sociale. En raison des sanctions contre la Russie, les transferts de migrants ont diminué de 60 à 65% d'où une dégradation et une insatisfaction aggravées. La succession de Karimov posera donc de nombreux défis auxquels l'Occident n'entend pas se mêler à cause de la situation géopolitique particulière de ce pays.

**En poursuivant cette analyse, pourriez-vous nous donner, Olga Spaiser quelques clés de compréhension de la situation de l'Ouzbékistan au plan international ?**

Olga Spaiser : J'aimerais poursuivre effectivement cette analyse en vous proposant un éclairage comparatif de l'Ouzbékistan avec ses voisins de l'Asie centrale et en présentant les réactions de la communauté internationale à la situation déplorable du pays.

Tout d'abord un petit tour d'horizon : le classement de Reporters sans frontières, déjà cité, place l'Ouzbékistan parmi les pires dictatures du monde. D'autres classements valident ce diagnostic : le magazine *Foreign Policy*, en 2010, place l'Ouzbékistan à la 7<sup>e</sup> place des 25 pires dictatures du monde, la 5<sup>e</sup> étant occupée par le Turkménistan ; l'index de Freedom House, quoique controversé, classe systématiquement l'Ouzbékistan parmi les cinq pays les moins démocratiques ; le classement de Transparency International classe l'Ouzbékistan au 4<sup>e</sup> rang des pays les plus corrompus du monde. Ces classements, toujours perfectibles, donnent une idée assez claire de la place que tiennent les droits et les libertés dans ce pays.

Il faut souligner que toutes les autres républiques de l'Asie centrale sont considérées comme liberticides selon Freedom House, même s'il y a entre elles des différences assez importantes.

Le Kirghizistan est en effet considéré comme partiellement libre ; c'est le seul pays qui ose une voie démocratique, en expérimentant un système semi-parlementaire, adopté par un référendum national en 2010. C'est également le seul pays qui a connu une « révolution » – même si ce terme est exagéré – à savoir un renversement présidentiel suite à la pression de la rue exercée à cause des abus du pouvoir, de la corruption et l'enrichissement de la famille présidentielle. C'est à ce titre que le Kirghizistan se distingue des quatre pays de l'Asie centrale. Même si cela reste incomparable aux pays occidentaux, il faut aussi souligner qu'il y existe une presse assez critique qui bénéficie de plus de libertés

que dans d'autres pays. Mais si les pays occidentaux accueillent positivement ce développement, les voisins centrasiatiques sont très critiques : pour eux, la démocratie ne peut pas fonctionner dans cette région, le Kirghizistan est un pays instable où on assiste à des affrontements entre les Ouzbeks et les Kirghizes... Le Kirghizistan sert donc de contre-modèle pour les pays voisins, dont évidemment l'Ouzbékistan.

Le Kazakhstan peut être considéré comme un régime d'autoritarisme électoral parce qu'il y a des élections. Elles sont bien évidemment falsifiées mais le président Nazarbaïev jouit d'une telle popularité qu'il pourrait se passer de la fraude électorale. Ceci étant dit, c'est un régime autoritaire où opposants politiques, journalistes, syndicalistes constituent une menace pour le régime et sont souvent emprisonnés. Néanmoins, en comparaison avec l'Ouzbékistan, le Kazakhstan connaît un certain activisme politique, même s'il reste marginal.

Le Tadjikistan se situe un peu entre le Kirghizistan et le Kazakhstan : l'opposition politique y est réprimée mais on observe un peu plus d'activisme politique, même si le dernier parti d'opposition avec un programme islamique – pas islamiste – a été récemment interdit.

Malgré cette certaine diversité, on peut néanmoins identifier deux constantes concernant cette région, à l'exception du Kirghizistan. Dans leur quête pour combler le vide qu'a laissé l'effondrement du pouvoir soviétique, ces régimes s'appuient d'une part sur un système de patronages par lesquels ils essaient de renforcer leurs positions et d'autre part, sur la forte place accordée à la personne du président. Dans les discours officiels, les présidents sont toujours présentés – même si on note aussi des variations – comme des souverains dévoués et courageux, visionnaires et pères des nations.

Mais l'Ouzbékistan se fait remarquer de ses voisins par un modèle revendiqué : il y aurait un modèle ouzbek de gouvernance économique et politique qui distinguerait ce pays à l'échelle régionale et mondiale. C'est ce modèle que le régime oppose à toute ingérence extérieure. Quel est-il ? Après l'effondrement de l'URSS, l'Ouzbékistan, contrairement au Kazakhstan et au Kirghizistan, n'a pas ouvert son marché aux investisseurs étrangers et n'a pas suivi les recommandations émises par des institutions internationales, comme la Banque mondiale ou le FMI. Au contraire, il a renforcé le contrôle des capitaux et acteurs étrangers, l'objectif visé étant l'autosuffisance de l'économie par la nationalisation. Durant la première décennie après l'indépendance, la récession transitoire a été beaucoup plus faible en Ouzbékistan que chez ses voisins. Ce que le régime a su valoriser comme un succès, revendiqué comme modèle.

L'existence de ce « modèle » se traduit aussi au niveau universitaire. En septembre 2015, le régime a interdit la science politique des universités ouzbeks en considérant qu'elle serait basée uniquement sur des modèles occidentaux. Ces derniers ne prendraient pas en compte les spécificités politiques et culturelles non occidentales, dont le fameux modèle ouzbek, lequel n'est pas enseigné dans les pays occidentaux. La nouvelle discipline qui remplace la science politique dans le pays fait donc référence au seul modèle ouzbek.

Je voudrais terminer sur la manière dont la communauté internationale réagit à la situation en Ouzbékistan, alors même que la situation en termes du respect des droits est déplorable aux yeux de tous.

La seule institution qui a imposé des sanctions est l'Union européenne. Cela est intervenu suite au massacre d'Andijan. Mais même s'il s'agit d'un des rares actes à l'encontre du régime, ces sanctions sont restées purement symboliques. En effet, l'embargo sur les armes repose sur une situation où le commerce d'armes était quasiment inexistant, l'Ouzbékistan se servant presque uniquement de technologie russe et soviétique. Sur le plan de restriction des visas pour l'UE pour certaines personnes, l'Allemagne, qui possède une base militaire à Termez en Ouzbékistan, ne les a pas respectés en autorisant l'entrée du ministre de l'Intérieur ouzbek en territoire allemand pour un séjour médical. Ces sanctions n'ont donc pas été perçues comme crédibles d'autant qu'elles ont été levées graduellement jusqu'à 2009 au prétexte qu'il y aurait un développement positif en Ouzbékistan.

Enfin, j'aimerais souligner trois facteurs qui risquent d'aggraver encore la situation dans ce pays. Le premier est le facteur géopolitique : le retrait des troupes d'Afghanistan, qui a commencé en 2014, sert au régime ouzbek à justifier encore plus la répression. Les deux autres relèvent de la politique intérieure : la répression contre les mouvements islamiques religieux, qui se renforce avec la montée de Daesh et qui joue sur l'ensemble des mouvements politiques d'opposition et la succession de Karimov, enjeu déjà mentionné. Autant de défis que les analystes et les défenseurs de droits devront suivre de près.